



PROCES VERBAL DE L' ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE

Le mercredi 17 novembre 2010, dans la salle du collège de la Peyrouas avenue du Général De Gaulle 83490 le Muy, sur convocation qui leur a été faite les membres du conseil d'administration et les adhérents du collectif se sont réunis en assemblée générale ordinaire .

Aucun pouvoir n'est remis pour être représenté.

Monsieur Robert Bouchard secrétaire général remet pour annexe au PV les feuilles d'émargement.

Sont absents non représentés par un des membres de leur CA :

- l'U.C.S.A. (Saint Aygulf)
- l'U.A.C. (les Adrets)
- Bernard Fabre(Cogolin)
- Jean François Roger

La séance est ouverte à 19h15, présidée par Monsieur Stéphane ISEPPI , assisté des membres du bureau du collectif et de Jean Yves Grolleau secrétaire de séance.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer, aucune disposition statutaire, ni la loi, n'imposent une condition de majorité ou de « quorum » les membres présents sont invités à débattre et à voter des questions de l'ordre du jour. Il est noté qu'une question à l'ordre du jour a été retirée à savoir ; « changement d'adresse du siège social ».

Première résolution

Rapport des activités et compte rendu moral.

Le Président, après l'intervention du secrétaire général sur la situation à ce jour des inondations qui ont touché la vallée de l'Argens et de la Dracénie, remercie les membres présents et leur souhaite la bienvenue .Il revient particulièrement sur cette catastrophe qui a endeuillée de nombreuses familles, et fragilisé si le besoin en était tout le secteur économique du Var-Est.

« Nos moyens d'intervention étaient limités, mais nous avons fait avec ces moyens notre possible chaque fois qu'il était nécessaire pour aider les sinistrés et les associations qui nous

ont sollicité, et nous continuons notre action en collaboration avec les organismes et administrations habilités à traiter des dossiers d'indemnisation ».

Il revient sur les actions engagées et courriers adressés en 2010 pour la demande de report de la date de démarrage des soldes d'été et se réjouit que pour cette année 2011, cette dérogation soit reconduite et confirme l'arrêté et le décret d'application de l'année 2010 à savoir :

Date de démarrage pour :

**la région PACA : 1^{er} mercredi du mois de juillet soit :
le mercredi 6 juillet 2011.**

NATIONAL : : le mercredi 23 juin 2011

Concernant les projets d'implantation de pôles commerciaux en cours, il confirme le recours engagés en commission Nationale d'Aménagement Commercial contre le porteur de projet d'une zone commerciale à Puget sur Argens d'une surface de chalandise d'environ 7000m2 dans un secteur déjà bien chargé, ou la chalandise de même concurrence dépasse toutes les normes acceptables.

Ce projet avait déjà été refusé en commission départementale l'année précédente. (A suivre)

Il appelle à être très vigilant sur les demandes qui sont formulées actuellement aux communes du Var-Est pour des implantations de centre de marques et équipement de luxe à la personne, mais aussi pour des implantations de grandes enseignes nationales sur du foncier privé.

2 grands projets d'implantation de ce type sont sous haute surveillance. « *Nous ne manquerons pas en temps utile de mobiliser comme nous l'avons déjà fait avec succès dans le passé l'ensemble des décideurs économiques de notre département.* »

Sur les soldes flottants celles-ci devraient être annulées par un nouveau texte dans le courant du mois de novembre. Cela suscite une incompréhension des grands groupes mais une forte satisfaction des associations de commerçants qui étaient en attente de cette décision.

Le président termine son allocution et donne la parole au secrétaire général qui la demande.

Le secrétaire général vient confirmer les propos du Président et souligne le rôle essentiel et la proximité des Chambres Consulaires lors des inondations du 15 juin. Il félicite les dirigeants(es) des antennes de Saint Raphaël et de Draguignan pour leur professionnalisme et le sérieux avec lequel ils ont traité les dossiers des sinistrés.

Concernant les soldes d'été et la date de démarrage, il confirme que le décret d'application mis en vigueur en 2010 est reconduit par dérogation pour les années à venir mais, il met en garde d'une révision possible de l'arrêté par le nouveau Secrétaire d'Etat du commerce et de l'artisanat, nommé en remplacement de Monsieur Hervé Novelli dans le cadre du remaniement ministériel de ce mois de novembre.

Pour les soldes flottants : Il précise que le collectif est en plein accord avec le conseil du commerce de France qui demande la fin du dispositif des « soldes flottants » et qu'après deux ans d'entrée en vigueur de la LME ces soldes ont plutôt eu un effet négatif à l'égard des

consommateurs en faussant leur repère de prix, et en ne répondant pas à la perception et à l'attente qu'ils souhaitaient.

Le rapport du Président est mis aux voix individuellement et accepté et adopté à l'unanimité des présents.

Le secrétaire général reprend la parole pour compléter son intervention précédente sur les soldes flottants ; il donne son sentiment sur son application sauvage et il considère que cela dénature l'esprit des soldes habituels . Il en appelle à ce que très rapidement un nouveau texte de loi abroge l'ancien texte.

Il revient rapidement sur les actions engagées durant cette année 2010 et regrette, que malheureusement par les multiplications de projets d'implantation , le collectif passe plus de temps à défendre qu'à développer et redynamiser pour le rendre pérenne le commerce de proximité.

Il confirme que le collectif est représenté par 15 associations de commerçants et artisans , en attente dans les prochaines semaines d'être rejoint par deux nouvelles associations .

Il évoque les difficultés à participer et à être entendu par les décideurs du monde économique malgré une présence constante au sein de ces institutions.

Pour y remédier il propose dans un premier temps de répondre à l'appel de l'aire Toulonnaise par la voix du président des commerçants du « centre Mayol » qui souhaite se rapprocher de notre structure en participant à nos actions dans le cadre d'un collectif(en cours de création) .Ce collectif regrouperait les associations de commerçants de Bandol jusqu'au Lavandou ,et le notre de Cavalaire à Saint Raphaël incluant la Dracennie et la plaine des maures jusqu'à hauteur du Luc en Provence. Un troisième collectif pourrait prendre naissance dans la Provence verte autour de l'aire Brignolaise.

Ces trois collectifs réunis pourraient alors se rejoindre au sein d'une fédération départementale (à créer) qui bénéficierait du soutien de la fédération du commerce de France en devenant membre responsable départemental pour le var. Cette fusion nous donnerait les moyens d'être mieux entendus et de prendre part aux décisions qui déterminent l'avenir de l'économie de proximité.

Pour cela il propose dans les mois à venir de contacter l'ensemble des responsables associatifs par fil dans un premier temps, et par courrier pour ceux qui le désirent ,pour préparer un avant projet de partenariat .Une première démarche téléphonique a déjà été faite et semble répondre favorablement à la volonté commune d'un rapprochement .Il demande à l'assemblée l'autorisation de continuer dans cette démarche et d'envisager la constitution d'une fédération.

Il évoque les difficultés de communication et d'informations avec les associations dues à une carence de moyens informatiques : absence de site internet, absence d'adresse mail, manque de lien entre associations ect....Il souhaite que chaque responsable se préoccupe de ce problème car il est un gage d'un avenir pérenne ; Cela demande aujourd'hui une remise en question permanente qui passe par l'innovation et l'utilisation des T.I.C.

Il conseille à tous de se rendre sur le site www.dcapaca.org ou ils pourront découvrir beaucoup d'infos pratiques et techniques .

Cette résolution est mise au voix individuellement et acceptée et adoptée à l'unanimité des présents.

Le Président donne la parole à la trésorière Geneviève Reynier qui présente le compte rendu financier .

Après présentation détaillé du bilan d'activités de l'exercice en cours celui-ci fait apparaître :

Pour les dépenses un montant de :	4 717 €	
Pour les recettes un montant de :	5 725 €	
Report solde précédent	:	1 136 €
Report Solde créditeur	:	2 144 €

Elle insiste sur le besoin impératif que les cotisations ou soldes de cotisations soient versées avant la fin de l'exercice 2010 pour le bon fonctionnement du collectif.

Elle rappelle que les élections de la chambre de commerce et de l'industrie vont avoir lieu très prochainement et demande aux membres de l'assemblée présents de ne pas oublier de voter; « *il en va de nos futures demandes de subvention.* »

Le secrétaire général intervient pour indiquer que dans le cadre des aides apportées au collectif le mécénat représente une part importante pour la bonne marche du collectif. Il précise que d'autres mécènes proche de nos aspirations seront sollicités pour le prochain exercice .

Il demande avec insistance aux Présidents (es) de ne pas omettre d'inviter lors de leur assemblée générale les dirigeants du collectif DCA PACA ainsi que les représentants élus des Chambres Consulaires, et confirme la réélection du Président sortant de la Chambre des Métiers du Var qui semble vouloir se rapprocher de plus en plus des artisans et commerçants de notre département.

Le compte rendu financier est mis aux voix individuellement et accepté et adopté à l'unanimité des présents.

Présentation et élection de nouveaux membres au conseil d'administration

Madame Danielle Alibaux nouvelle Présidente de l'udacs (association de Saint Tropez) et Monsieur Stéphane Barret membre du bureau de l'amac (association de le muy) font acte de candidature comme membres du Conseil d'administration du collectif.

Leur demande de candidature est proposée et mise au voix individuellement et acceptée et adoptée à l'unanimité des présents, conformément à l'article 11 des statuts du collectif.

Les membres du bureau souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres élus.

Pour terminer l'ordre du jour le Président donne la parole à l'assemblée pour aborder les questions diverses.

Aucune question n'étant posée et plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour le Président conclue et met en garde du danger que représente ce développement non maîtrisé tout le long de la RN7 qui pourrait ressembler dans un avenir proche à un Plan de Campagne bis.

Le Président remercie les membres de l'assemblée et déclare la séance levée à 20h45 .

Le Président
Stéphane Iseppi

le Secrétaire Général
Robert Bouchard

la Trésorière
Geneviève Reynier